

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 7 février 2025	N° 2025-24

Convocation du 24 janvier 2025

Aujourd'hui vendredi 7 février 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT
M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Amandine BETES à Mme Stephanie ANFRAY
M. Max COLES à M. Eric CABRILLAT
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Françoise FREMY
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON
M. Guillaume MARI à M. Stéphane PFEIFFER
M. Jérôme PEScina à M. Michel LABARDIN
M. Patrick PUJOL à M. Fabrice MORETTI
M. Jean-Baptiste THONY à M. Michael RISTIC
M. Jean TOUZEAU à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h27
M. Stéphane MARI à partir de 15h27

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

EXCUSE(S) :

Monsieur Guillaume GARRIGUES.

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250207-lmc1105548-DE-1-1 Date de télétransmission : 13/02/2025 Date de réception préfecture : 13/02/2025 Publié : 13/02/2025
--

	Conseil du 7 février 2025	<i>Délibération</i>
	ADG Prévention et Gestion des Déchets	N° 2025-24

**ETU RECUP - Collecte en déchetterie et festival étudiant - Subvention 2025 - Décision
- Autorisation**

Monsieur Patrick LABESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole souhaite soutenir les deux actions de l'association Etu'récup :

- la première pour intervenir 1 fois par semaine sur le centre de recyclage de Pessac Bourgailh et ainsi détourner ce qui peut être réemployé en lui donnant une seconde vie ;
- la seconde pour mettre en place le festival zero déchets à destination principalement du public étudiant et des riverains du campus pendant la semaine européenne de réduction des déchets 2025 (SERD).

L'aide financière globale accordée s'élève à 14 250 euros.

Dans la mesure où cette association a déposé des demandes de subventions pour d'autres projets (mobilité etc.) et cumulerait plus de 23 000 euros, cette demande de subvention est soumise en délibération.

Présentation de l'organisme

Première Ressourcerie et Maison du Vélo en France à l'échelle d'un campus, Etu'Récup, association créée en 2014, a pour objectifs :

- la contribution à la réduction des déchets, à travers la récupération, la valorisation et la remise en circuit d'objets ;
- la promotion du vélo et des mobilités alternatives sur le campus universitaire et ses alentours ;
- la création de lien social entre les acteurs du campus et les habitants du territoire à travers ses activités (animations de sensibilisation, ateliers et événements) ;
- la création de lieux et espaces de vie, ouverts à toutes et à tous, qui favorisent les liens intergénérationnels et la réduction de l'isolement des publics sensibles.

A la ressourcerie, l'association récupère, valorise via le tri ou le réemploi de matériaux, et remet en circuit à petits prix des objets afin de leur donner une seconde vie et réduire les déchets. Les objets qui ne partent pas en boutique à petit prix, à prix libre ou gratuitement sont redirigés vers des partenaires ou éco-organismes spécialisés dans le recyclage de matériaux.

Présentation des projets et intérêt pour la Métropole :

- a. Intervention en centre de recyclage

Bordeaux Métropole a affiché l'ambition d'installer des zones de réemploi de grande ampleur au cœur des déchetteries métropolitaines sur du long terme. Ce projet aura d'autant plus d'impact avec l'implication des acteurs de proximité que sont les ressourceries, habituées également des questions de réduction des déchets via la remise en circuit et qui travaillent au quotidien sur les changements de comportements au niveau des modes de consommation.

Après une expérimentation d'intervention sur le site et le besoin inscrit dans le plan stratégique déchets de développer le réemploi dans les centres de recyclage, ce soutien permet de pérenniser l'intervention de l'association.

Cette action permet donc :

- de réduire la quantité de déchets traités par Bordeaux Métropole
- de favoriser le développement économique en soutenant l'action de la recyclerie
- de sensibiliser les usagers à un changement de comportement en favorisant le réemploi.

L'objectif en 2025 est de collecter 10 tonnes d'objets et d'avoir un taux final de réemploi proche de 85 % de cette collecte.

b. Festival zero déchets à destination des étudiants

Le public cible de l'association est constitué des étudiant.e.s des campus universitaires issus des différentes filières et institutions ainsi que des personnels et riverains des zones alentour (Bordeaux, Pessac, Talence, Gradignan).

L'objectif général est de promouvoir une consommation plus soutenable et une gestion plus durable des ressources et des déchets en initiant des changements de comportements chez les étudiants e.s.

Pour répondre à cet objectif global, des objectifs spécifiques sont adossés par thématique :

- Prolonger la durée de vie des produits (réparation, réemploi, réutilisation) en mettant en place la collecte, le réemploi et remise en circuit à la ressourcerie du campus et la ressourcerie mobile pendant la SERD et via des animations autour de la réparation et l'auto-fabrication.
- Favoriser des modes de consommation plus soutenables pour l'humain et l'environnement via des actions de sensibilisation grand public, une soirée festive de sensibilisation et la remise de kit de survie sur le campus (livret indiquant les bons plans, les alternatives concrètes...).

La population étudiante, avec une moyenne d'âge entre 18 et 23 ans, constitue une population au début de sa vie d'adulte et donc au début de sa prise d'autonomie et de la construction de ses propres habitudes, notamment de consommation et de mobilité. De plus Bordeaux Métropole a réalisé une enquête en 2021 qui montrait que la population des jeunes était sur-représentée dans la catégorie des distancés, éloignée des sujets liés au tri et à la production de déchets. La sensibilisation et la mise en place d'actions de prévention auprès d'eux sont donc un enjeu stratégique sur le moyen et long terme pour la société.

Modalité de versement des subventions

Les subventions seront réalisées en un seul versement.

La subvention liée à l'intervention en centre de recyclage sera liée à une convention dont le modèle est joint à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé ;

VU la délibération n°2022/145 du 25 mars 2022 adoptant les orientations générales pour un plan de prévention et de valorisation des déchets à l'horizon 2026 ;

VU les demandes formulées par l'organisme ;

VU la délibération n°2024/549 du 6 décembre 2024 relative à l'adoption du budget 2025 – ouverture des crédits provisoires en fonctionnement et en investissement dans le cadre des articles L.1612-1 et L.5217-10-9 du CGCT.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE

La mise en place de la collecte par l'association Etu'récup en centre de recyclage du Bourgailh contribue aux objectifs définis par Bordeaux Métropole en matière de réduction des déchets et d'augmentation du réemploi, le développement économique et le changement de comportement des habitants.

ET QUE

Le festival Zero déchet mis en place par l'association Etu'récup contribue aux objectifs définis par Bordeaux Métropole en matière de réduction des déchets en visant à l'accompagnement aux changements comportementaux des étudiants comme spécifié dans le cadre du plan de prévention et de valorisation des déchets à l'horizon 2026.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer deux subventions de 8 750 € et 5 500€ en faveur de l'association Etu'récup ;

Article 2 : d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention dont le modèle est ci-annexé et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée ;

Article 3 : d'imputer cette subvention sur le budget annexe déchets de l'exercice 2025, chapitre 65, article 65 748, fonction 7212 sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente du vote du budget primitif ;

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 février 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------